

# La mairie déboutée, l'accès au château de Brisis reste impossible

## PATRIMOINE

Le tribunal a botté en touche sur la nature du chemin rural qui mène au château. La mairie repart au tribunal sur le fond.

La justice a parfois des méandres que les cours d'eau de montagne peuvent envier. Interpellé en référé afin que soit rouvert le chemin rural qui mène au château de Brisis - chemin obstrué en 2018 par la famille Bouschet, propriétaire d'une maison qui jouxte le terrain - le tribunal judiciaire de Nîmes a enfin délivré une ordonnance, après avoir, à l'automne, renvoyé deux fois l'affaire.

« Le tribunal n'a pas répondu à la question qu'on a posée, se désole le maire, Pierre De La Rue Du Can. Le juge a considéré qu'il n'avait pas à répondre à cette question de fond. »

En l'occurrence la nature du chemin rural, dont le maire disait (*Midi Libre* du 10 janvier) : « Le chemin est public, il a été utilisé jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et n'a jamais été abandonné. » Une dernière précision utile, car, « quand un chemin est fermé depuis trente ans, il est fermé, point ». « Les chemins ont un statut souvent pas assez solide », relève Pierre De La Rue Du Can. Et sans connaître le statut du chemin, le juge a, donc, « considéré qu'il n'y avait pas de trouble manifestement illicite du fait de le bloquer ». Une dé-

cision étonnante alors que le chemin, qui part du bas du château pour passer à Malons et aller jusqu'aux Vans, figure sur le cadastre napoléonien et le cadastre actuel. « Le cadastre ne fait pas loi. Il faut avoir des actes de propriété. »

Se plaçant en dehors du combat du propriétaire, Jean de Brisis, et de l'association des Amis du château de Brisis, le maire - dont la commune doit s'acquitter de 1 000 € de frais de justice - souhaite « repartir en s'adressant au juge du fond, qui étudiera tous les éléments, pour savoir enfin à qui appartient le chemin. En tant que mairie, on ne se positionne que sur le chemin. » Une façon de dire que l'accès au château, qui en découle, ne relève pas de la commune. Sauf qu'en l'état actuel des choses, comme le disait le propriétaire, Jean de Brisis en janvier, il ne reste, pour accéder au château, qu'un chemin nécessitant « 23 minutes pour la descente et 40 à 45 minutes pour la montée ». En référé, « de ce qu'on a compris, le juge s'est contenté de regarder les photographies du lieu », constate Pierre De La Rue Du Can.

**François Desmeures**

fdesmeures@midilibre.com



Grillagé et clos, le chemin reste inaccessible.

ALEXIS BÉTHUNE

« On a juste perdu dix-huit mois »

**PASSÉ** « On a toujours eu des problèmes avec les riverains. » Maire de 2001 à 2014, Roger Bacon a dû gérer l'insupportabilité, pour la famille Bouschet, de laisser un accès au château. « Mais on avait réussi à s'entendre et on passait, avec les visiteurs du château, par un sentier un peu détourné. » Celui-là même qui figure sur le cadastre napoléonien et que les Bouschet, après en avoir accordé le passage, avaient clos avec des cailloux et des branchages (*Midi Libre* du 10 janvier). Le second chemin, grillagé pour les Journées du patrimoine 2018, restait la solution réglementaire après que les Bouschet eurent décidé de fermer ce qu'ils avaient eux-mêmes autorisé. « L'existence de ce chemin rural ne fait aucun doute, insiste Roger Bacon. On l'a entretenu pendant vingt ans. » L'ancien maire se désole surtout de risquer de voir tomber un pan de patrimoine : « Vous en connaissez beaucoup, des propriétaires privés d'une ruine pareille, qui engagent autant de sous et voient tomber leur propriété ? Je ne comprends pas que la mairie ou la justice laisse faire cela. Un de ces quatre matins, des rochers vont tomber chez les contestataires. » Côté propriétaire, Jean de Brisis, qui n'était pas impliqué dans le référé, se borne à constater : « Je ne peux toujours pas accéder à ma propriété. Ça fait plus de vingt ans que nous sommes en procédure, c'est absurde. Cette fois-ci, on a juste perdu dix-huit mois. »